



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

**RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ**

le 25 juin 2014

**Observations et vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2013.**

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité répond comme suit aux observations et aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2013.

**Rapport de Gestion 2013**

**Fondation du Musée suisse du jeu**

**Vœu**

- Pour la forme et pour la troisième année consécutive, la Commission de gestion émet à nouveau le vœu que les réflexions sur les réfections du périmètre du château et de son musée soient menées à terme rapidement.

**Réponse**

- La mise sur pied d'un concours d'architecture fera l'objet d'une prochaine décision de la Municipalité après la tenue d'une séance de coordination interne courant juin.



## RAPPORT DES VISITES

### Visite 2 – Greffe municipal – gestion des ressources humaines

#### Voeux

1. Les membres de la commission estiment qu'avec le nombre de collaborateurs travaillant au sein de la commune, un poste à plein-temps de DRH (Direction des Ressources Humaines) devrait être prévu.
2. Le salaire (A zéro) de la grille salariale, actuellement de Fr. 3'244.65 devrait être revu. En effet, le Conseil Communal a légiféré il y a maintenant 10 ans.
3. Il est nécessaire de mettre en place, en cas de conflits graves et de licenciements, un encadrement spécifique pour les collaborateurs concernés.
4. Le budget de formation n'est pas entièrement utilisé. Une analyse des besoins pourrait être plus pointue.
5. Il est important de prévoir une politique pour l'intégration des personnes handicapées au sein du personnel.

#### Réponses

1. La commune de La Tour-de-Peilz reste effectivement la dernière des communes vaudoises de plus de 10'000 habitants à ne pas disposer d'un responsable RH à plein temps. Mais La Municipalité considère que l'organisation mise en place, qui représente 1,7 ETP, entre le Service du personnel et le Service des finances suffit à répondre aux besoins.
2. L'adaptation de la grille salariale, de compétence du Conseil communal, a été refusée par celui-ci lors de l'adoption du statut de 2003. La Municipalité étudiera la question dans le cadre de l'élaboration du budget 2015.
3. La Municipalité a conclu avec la société conflits.ch un contrat permettant aux collaborateurs de s'adresser à un organisme externe en cas de conflit. Par ailleurs, le Service du personnel reçoit tout collaborateur désireux de lui exposer un problème particulier. De ce point de vue la commune de La Tour-de-Peilz assume ses responsabilités en tant qu'employeur.
4. La Municipalité a toujours voulu une enveloppe budgétaire suffisamment large pour faire face aux besoins en matière de formation du personnel. Pour une commune qui, par nature, compte des postes très diversifiés, une approche globale en matière de formation du personnel est difficile. La problématique est abordée chaque année entre le collaborateur et son supérieur hiérarchique au moment de l'évaluation annuelle. Par ailleurs, des réflexions sont partagées entre les responsables de la Riviera, voire des Villes vaudoises, lors de leurs rencontres régulières.
5. Aucune politique crédible d'intégration des handicapés ne pourra être mise en place tant que la Maison de commune n'aura pas été rénovée, permettant l'accès aux personnes à mobilité



réduite. Cela étant, depuis 10 ans au moins, si la Municipalité n'a pas développé de politique incitative dans ce domaine, elle n'a jamais non plus refusé une offre d'emploi au motif d'un handicap.

## **Visite 4 – Archives communales**

### **Voeux**

1. La Commission de Gestion souhaite que la liste des archives historiques puisse être publiée, par exemple sur le site internet de la Commune.
2. La Commission de Gestion souhaite que la Municipalité soit spécialement attentive à la sécurité des œuvres d'art et des objets de valeur en notre possession.
3. Il est nécessaire de tenir compte, lors des rénovations de la Maison Hugonin et de la Maison de Commune, du volume de stockage suffisant et de la qualité des conditions de conservation.
4. Lors de la consultation d'archives, il est impératif d'assurer la présence d'un employé du Greffe en permanence.

### **Réponse**

1. La numérisation de l'index des archives historiques a été portée au budget 2014. Elle sera effective dans le courant de cette année.
2. Ce sont également le souci et la responsabilité de la Municipalité.
3. Cette problématique est prise en compte dans le projet de rénovation de la Maison de commune. La problématique du maintien et de la préservation des archives à la Maison Hugonin fera l'objet d'un traitement séparé.
4. S'il est possible de mettre à disposition un local de consultation et les documents demandés (pas d'accès direct aux archives, sauf cas particuliers), la présence d'un employé du Greffe en permanence n'est pas possible faute de forces suffisantes à disposition.

## **Visite 5 – Chantiers en cours**

### **Remarque**

- La Commission de Gestion a constaté que l'espace sur la route côté lac en direction de Montreux, entre le trottoir et les îlots végétalisés, n'est pas suffisant pour permettre le passage simultané d'un bus et un vélo. Nous notons la dangerosité du lieu.




**Réponse**

- Cette question concerne la gestion 2014, puisque les ilots ont été installés au début de cette année. La Municipalité précise toutefois que cet aménagement a été fait en coordination avec Police Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire adj. :

  
Lyonel Kaufmann

  
D. Erard

Adopté par la Municipalité le 2 juin 2014

